

N/REF : 20/10/2025 14H56 C:000039 I:00207
V/REF : AC/C30801
V/Email reçu le Lundi 20/10/2025 a 14H56

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. AMT
IMMEUBLE : L'AMETHYSTE -AMT
2/4/6, RUE DES TAMARIS
.
35131 PONT PEAN

Rennes, le

04 Novembre 2025

Référence Marché: 024089-MNU-001

LOCALISATION : ALLEE 4 TAMARIS - MME FABRUEL 06 22 61 82 58
LOGEMENT N° 115952, PORTE N°B01, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 3

MOTIF : FAIRE UN COFFRAGE "MÉLAMINÉ" DÉMONTABLE

Donneur d'ordre : Mme A. CATALDI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

INTERVENTION DU 22/10
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
PRISE DE RÉFÉRENCES ET COMMANDE
INTERVENTION A REPLANIFIER

INTERVENTION DU 29/10
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
DÉCOUPE DU PANNEAU
FOURNITURE ET POSE PANNEAU SUR MESURE
VISSAGE POUR PERMETTRE LE DEMONTAGE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 29/10/25 a 14H41 acataldi@aiguillon.com

2010 : MSG LAISSÉ
Suite a donner : OUI. Le 22/10/2025 a 09:04

MG LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 29/10/25 A 14:41 MME A. CATALDI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
2,50	MOE001-H(s) Menuiser Hors BPU	2	40,00		100,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	2	35,00		35,00
0,50	MEN017-FP Panneau mélaminé démontable	2	70,00		35,00
TOTAL H.T.					170,00
T.V.A. a 10,00%					17,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>187,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.